

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU FIP

Le rôle des pharmaciens dans la gestion des catastrophes et des urgences

Contexte

Le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR)¹ définit une catastrophe comme "une perturbation grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société, à quelque échelle que ce soit, due à des événements dangereux interagissant avec des conditions d'exposition, de vulnérabilité et de capacité, entraînant un ou plusieurs des éléments suivants : pertes et impacts humains, matériels, économiques et environnementaux".

Le terme "urgence" est parfois utilisé de manière interchangeable avec le terme "catastrophe". Par exemple, dans le contexte des risques biologiques et technologiques ou des urgences sanitaires, une urgence peut également concerner des événements dangereux qui n'entraînent pas de perturbation grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société.

Au cours des dernières décennies, les catastrophes et les situations d'urgence se sont multipliées, touchant des millions de personnes chaque année. La fréquence, la complexité et la gravité de leurs impacts sont susceptibles d'augmenter à l'avenir en raison de facteurs tels que le changement climatique, les déplacements de population, les conflits, l'urbanisation rapide et non planifiée, les risques technologiques et les urgences en matière de santé publique.²

Les catastrophes peuvent se produire à l'échelle locale, régionale ou mondiale et sont souvent classées comme suit :

- Catastrophes naturelles : Tout phénomène physique catastrophique, rapide ou lent, qui se produit naturellement et dont la nature peut être géophysique, hydrologique, climatologique ou biologique.
- Catastrophes d'origine humaine : Événements catastrophiques causés principalement par une ou plusieurs actions humaines identifiables, délibérées ou négligentes, qui se produisent à l'intérieur ou à proximité d'établissements humains. Les exemples incluent les accidents industriels, nucléaires et de transport, les conflits, les populations déplacées, les explosions et les attaques terroristes, les pannes d'électricité et les pénuries de ressources.
- Épidémies de maladies transmissibles : Toute apparition d'une maladie chez l'homme ou l'animal qui affecte une population humaine (endémique ou pandémique), directement ou indirectement, comme cela a été le cas lors de la pandémie COVID-19.

Malgré les progrès réalisés dans le développement de systèmes d'alerte précoce et une meilleure connaissance des facteurs contributifs, la relative imprévisibilité des catastrophes et des situations d'urgence constitue un défi pour les gouvernements, les institutions et les particuliers, qui doivent toujours être prêts lorsque de tels événements se produisent. La



complexité et le caractère unique de chaque catastrophe exigent une approche personnalisée de la réponse. Il est donc essentiel que la planification et la préparation soient menées en permanence et qu'une large représentation des compétences, y compris celles des pharmaciens, soit impliquée dans toutes les phases de la gestion des catastrophes et des situations d'urgence : réduction (atténuation des risques), préparation (readiness), réponse et rétablissement.³

Rôle du pharmacien dans la planification et la préparation aux catastrophes et aux situations d'urgence

Les pharmaciens sont des experts en médicaments et jouent un rôle essentiel en veillant à ce que la population ait accès aux médicaments essentiels et aux fournitures médicales lors des catastrophes et des situations d'urgence. En planifiant et en préparant les catastrophes et les situations d'urgence, les pharmaciens maintiennent ou augmentent la capacité de la population à répondre à ces événements et à s'en remettre.⁴

Dans le cadre du processus de planification et de préparation, les pharmaciens collaborent avec le gouvernement, les autorités locales et les agences de gestion des catastrophes et des urgences pour élaborer et tenir à jour des plans d'intervention en cas de catastrophe et d'urgence. Ils établissent des relations avec d'autres prestataires de soins de santé et organisations communautaires afin de coordonner les efforts de planification, de préparation et d'intervention. Ils participent à des formations et à des exercices interdisciplinaires en cas de catastrophe afin de se préparer à des scénarios potentiels et d'aider à identifier les domaines à améliorer. Ils sensibilisent le public à la planification et à la préparation aux catastrophes et aux situations d'urgence, par exemple en créant des trousse d'urgence et en stockant les médicaments en toute sécurité.⁵

La planification et la préparation comprennent, entre autres, des activités telles que :⁶

- Création d'un plan d'intervention en cas de catastrophe et d'urgence ;
- Élaborer des protocoles de formation et de sécurité sur le lieu de travail ;
- Élaborer des protocoles pour la distribution des médicaments et la gestion des stocks ;
- Identifier les populations à risque et classer les patients par ordre de priorité ;
- Remédier aux pénuries de médicaments (gestion de la chaîne d'approvisionnement) ;
- concevoir un système de suivi des médicaments afin d'éviter la constitution de stocks inappropriés ; et
- Élaborer des protocoles pour gérer les achats de panique et lutter contre la désinformation.

Rôle du pharmacien dans la réponse aux catastrophes et aux situations d'urgence

Le rôle des pharmaciens en réponse à une catastrophe est de fournir des soins continus à leurs patients et à la population. La nature de leur rôle est déterminée par les besoins de la population, les directives gouvernementales, le champ d'exercice, les compétences et l'expertise du pharmacien et sa position au sein du système de santé. Quel que soit leur rôle, les pharmaciens doivent communiquer et assurer la liaison avec les autres professionnels de santé, les organisations communautaires, les autorités locales et le gouvernement, ainsi que les organismes d'intervention d'urgence.⁶

En tant que professionnels de la santé, les pharmaciens ont un devoir éthique qui dépasse celui d'un citoyen ordinaire et devraient accepter la responsabilité de fournir de l'aide aux autres dans les situations de catastrophe.

Le document de la FIP intitulé "[Responding to disasters : Guidelines for pharmacy](#)" fournit des conseils sur ce que les pharmaciens doivent prendre en compte pour évaluer l'impact



potentiel des catastrophes sur les services qu'ils fournissent.⁵ Il fournit également des informations pour aider à gérer l'impact des catastrophes. Le document de l'Association européenne des pharmaciens d'hôpitaux (EAHP) intitulé [Liste européenne des médicaments d'urgence \(ELEM\)](#) est un autre outil permettant aux pharmaciens de fournir des soins de santé efficaces aux patients dans les situations d'urgence.⁷

DANS CE CONTEXTE, LE FIP RECOMMANDE QUE

Les gouvernements et les décideurs politiques devraient

1. Veiller à ce que les pharmaciens possédant l'expertise nécessaire fassent partie des ministères et des structures permanentes de protection civile, tant au niveau local que national.
2. Disposer de plans d'urgence et d'intervention en cas de catastrophe aux niveaux local et national, adaptés aux risques les plus probables, afin de garantir la continuité de l'accès et de la fourniture de médicaments et de soins de qualité à la population en cas de pénurie d'approvisionnement.
3. Soutenir des relations de travail bien établies entre les différentes agences de protection civile, de secours et d'urgence et le secteur pharmaceutique, en définissant des relations d'interdépendance et de commandement pour chaque type de catastrophe et d'urgence lorsqu'il s'agit, par exemple, de la sécurité et de l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement.
4. Disposer de politiques et de plans de gestion locaux et nationaux pour le secteur de la pharmacie en ce qui concerne l'approvisionnement et la distribution de médicaments et les dons de médicaments.⁸

Les organisations membres de la FIP et les associations professionnelles de pharmaciens devraient :

1. Défendre le rôle des pharmaciens dans la gestion des catastrophes et des situations d'urgence.
2. Promouvoir des initiatives de renforcement des capacités pour les pharmaciens tout au long de leur carrière dans le domaine de la gestion des catastrophes et des situations d'urgence.
3. Élaborer et soutenir des stratégies de gestion des catastrophes et des situations d'urgence dans le cadre de la structure de l'organisation.
4. Promouvoir l'utilisation des directives de l'Organisation mondiale de la santé et des pays pour les dons de médicaments.
5. Mobiliser et soutenir les pharmaciens et les pharmacies pour qu'ils puissent intervenir en cas de catastrophe ou de situation d'urgence.

Les institutions pharmaceutiques universitaires devraient se concentrer sur

1. Préparation aux situations d'urgence : les administrateurs, les éducateurs et les chercheurs doivent disposer d'un plan personnel et institutionnel de réaction aux catastrophes et aux situations d'urgence.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation



2. Éducation : les établissements devraient inclure la gestion des catastrophes et des situations d'urgence dans l'élaboration des programmes de premier et de deuxième cycle.
3. Recherche : les institutions doivent mener des recherches spécifiques sur la pharmacie dans les catastrophes et les situations d'urgence, notamment sur la garantie de l'accès à des médicaments sûrs et de qualité dans les contextes humanitaires pendant les catastrophes et les situations d'urgence.
4. Responsabilité sociale : les dirigeants, les éducateurs et les chercheurs devraient diriger des stratégies nationales, régionales et mondiales liées aux catastrophes et aux situations d'urgence, ou y contribuer.

Chaque pharmacien doit

1. Disposer d'un plan local d'intervention en cas de catastrophe et d'urgence adapté aux risques les plus probables dans leur zone géographique. Il peut s'agir de stocker les fournitures nécessaires, d'élaborer des plans d'évacuation et de mettre en place des canaux de communication.
2. Connaître les plans d'intervention en cas de catastrophe et d'urgence sur leur lieu de travail et leur rôle individuel dans le cadre de ces plans. Ces plans d'intervention en cas de catastrophe et d'urgence peuvent prévoir des stocks suffisants de médicaments essentiels et de fournitures médicales, des plans de communication d'urgence et des procédures pour faire face aux scénarios probables, y compris les pannes d'électricité et les pénuries d'eau.
3. Maintenir des liens avec leurs réseaux professionnels locaux et déterminer leur rôle en cas de catastrophe ou d'urgence.
4. Mettre au point une trousse de premiers secours adaptée au contexte et aux compétences de chacun.⁹
5. Prévoir un plan d'évacuation et des "kits d'hibernation" (nourriture, eau, fournitures sanitaires et communications) pour les zones sujettes à des catastrophes ou des situations d'urgence majeures.
6. Participer à des formations sur la préparation aux catastrophes et aux situations d'urgence et se tenir à jour en s'engageant dans une formation professionnelle continue pertinente afin de s'assurer qu'ils sont équipés pour réagir efficacement lors d'une catastrophe ou d'une situation d'urgence.
7. Collaborer avec d'autres prestataires de soins de santé, les agences de gestion des catastrophes et des urgences et les organisations communautaires afin de coordonner les efforts de réponse aux catastrophes et aux urgences.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

EN OUTRE, LE FIP S'ENGAGE À :

1. Soutenir les associations de pharmaciens en leur donnant une vue d'ensemble des compétences dont les pharmaciens ont besoin lorsqu'ils travaillent dans des situations de préparation aux catastrophes ou d'urgence.
2. Assurer la liaison avec les ministères nationaux de la santé et les autres parties prenantes concernées afin d'accroître l'impact et les résultats des pharmaciens travaillant dans ces environnements.



3. Faire connaître le rôle spécifique des pharmaciens dans les situations de catastrophe et d'urgence et encourager les collègues du monde entier à s'engager dans des activités humanitaires.
4. Partager les possibilités d'engagement et les expériences réussies dans ces domaines entre les organisations membres du FIP, en encourageant la collaboration croisée.
5. Poursuivre l'engagement de nos parties prenantes et donner à nos dirigeants et membres régionaux et nationaux les moyens de renforcer le travail humanitaire.
6. Promouvoir la collaboration interprofessionnelle dans les situations humanitaires.
7. Assurer la liaison avec les Nations unies sur le développement de sous-groupes pharmaceutiques dans le cadre du plan de réponse humanitaire des Nations unies.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation



Date d'adoption	:	24 septembre 2023
Proposé par	:	Bureau FIP
La présente déclaration remplace les déclarations FIP précédentes suivantes	:	Déclaration de politique générale de la FIP sur le rôle du pharmacien dans la gestion des catastrophes, FIP 2017
Cette déclaration peut être citée comme suit :	:	Fédération internationale pharmaceutique. Titre : Déclaration de politique générale de la FIP sur le rôle des pharmaciens dans la gestion des catastrophes et des situations d'urgence. La Haye : FIP, 2023. Disponible à l'adresse : www.fip.org/statements
La présente déclaration fait référence aux déclarations et documents suivants du FIP :	:	

Références :

1. Nations Unies. Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR). Accès : 24 avril 2023 Disponible sur : <https://www.undrr.org/terminology/disaster>
2. Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2023. Accès : 24 avril 2023 Disponible sur : <https://www.ifrc.org/our-work/disasters-climate-and-crises/what-disaster#:~:text=About%20disasters&text=The%20frequency%2C%20complexity%20and%20severity,hazards%20and%20public%20health%20emergencies>.
3. Organisation mondiale de la santé. Cadre d'intervention d'urgence de l'OMS. Accès : 24 avril 2023 Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/258604>
4. Aruru M, Truong HA, Clark S. Pharmacy Emergency Preparedness and Response (PEPR) : a proposed framework for expanding pharmacy professionals' roles and contributions to emergency preparedness and response during the COVID-19 pandemic and beyond. Research in social & administrative pharmacy : RSAP, 2021;17(1):1967-77. Consulté le 24 avril 2023. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1016/j.sapharm.2020.04.002>
5. Fédération internationale pharmaceutique (FIP). Répondre aux catastrophes : Lignes directrices pour la pharmacie. Fédération internationale pharmaceutique (FIP) ; 2016. <https://www.fip.org/file/150>
6. Fédération internationale pharmaceutique (FIP). Cadre mondial de compétences humanitaires de la FIP (GbHCF) (p. 26) [Cadre de compétences]. Fédération internationale pharmaceutique (FIP) ; 2021. <https://www.fip.org/file/5055>
7. Document de l'Association européenne des pharmaciens d'hôpitaux (EAHP) Liste européenne des médicaments d'urgence (ELEM). Accessible : 10 juillet 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.eahp.eu/practice-and-policy/european-list-emergency-medicines>
8. Organisation mondiale de la santé. Directives de l'OMS sur les dons de médicaments. Accès : 24 avril 2023 Disponible sur : <https://www.who.int/publications/i/item/9789241501989>
9. Croix-Rouge. Fabriquer une trousse de premiers secours. Accès : 24 avril 2023 Disponible à l'adresse : <https://www.redcross.org/get-help/how-to-prepare-for-emergencies/anatomy-of-a-first-aid-kit.html>

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

“Ce document a été traduit de l’anglais par M. Pascal Murhula Mongane. En cas de divergence entre les deux textes, le document original en anglais de la Fédération Internationale Pharmaceutique prévaudra. Les droits d’auteur restent ceux de la Fédération Internationale Pharmaceutique.”



Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation